

Normandie

Transgenres : le prénom usuel à la fac

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | vendredi 27 avril 2018

284 mots



Une cinquantaine d'étudiants issus de onze organisations politiques, syndicales ou associatives se sont réunis, mardi, face à la présidence. - Crédit Ouest-France

À partir de la rentrée, les étudiants transgenres de l'université de Caen pourront utiliser leur prénom d'usage.

L'initiative

« **Pour nous, c'est une victoire** », s'enthousiasme une étudiante du syndicat Solidaires. Après une lettre ouverte adressée au président de l'Université de Caen, une cinquantaine d'étudiants issus de onze organisations politiques, syndicales ou associatives se sont réunis, mardi, face à la présidence. Leur objectif était « **de demander à l'université d'autoriser les personnes transgenres à utiliser leur prénom d'usage et non leur prénom inscrit à l'état civil** ».

L'appel a été entendu. Après quelques jours de réflexion, l'université a décidé de mettre en place ce changement à partir de la rentrée de septembre.

« **Nous avons été à l'écoute des étudiants. Ils pourront utiliser leur prénom d'usage pour les sessions informatiques, les mails, ainsi que la carte étudiante. En revanche, la modification ne sera pas prise en compte pour les documents officiels, comme les bulletins de notes ou les diplômes** », indique la présidence.

L'université pourra également accompagner les dossiers de changements de nom à la mairie. « **Ce sont des démarches assez compliquées et très longues. Cet appui est très important pour nous** », rapporte Léa, du syndicat Solidaires.

Ce changement, qui concerne une poignée d'étudiants de la fac de Caen, a été salué par les associations LGBT et notamment par le Centre LGBTI (Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes).

Avant Caen, Tours et Lille ont déjà autorisé l'usage du prénom usuel à l'université pour les étudiants transgenres. « **Un changement dans les mentalités qui prouve que la société évolue dans le bon sens** », souligne une étudiante.

Marie PETIT.